

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/46

Objet : chapitre 5.2 – Fonctionnement des assemblées

Composition de la commission consultative Communication et commercialisation

L'an deux mille vingt, le 24 septembre 2020, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL.

Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation :
1^{er} septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
administrateurs représentant
32 voix

En exercice : 32

Membres présents 22
(30 voix)

Vote(s) pour 30
Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de Seance :
M. Jean CONREAUX

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :

M. Marc AUDIER, M. Victor BERENGUEL, M. Jacques BILLON-TYRARD,
M. Christian DURAND, M. Jean-Pierre GANDOIS, Mme Christine MAXIMIN,
M. Bruno PARIS, M. Bernard RAIZER, M. Stéphane SCARAFAGIO,
M. Pierre VOLLAIRE, M. Gérard CALVISI

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :

Mme Catherine SAUMONT

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :

M. Jacques FORTOUL, M. Frédéric REYNAUD, M. Manuel SICELLO,
M. Jean-Michel TRON

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :

Mme Carole CHAUVET, Mme Valérie ROSSI, M. Marc VIOSSAT, M. Jean CONREAUX

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) :

Mme Sophie VAIGNAY, M. Roger MASSE

Pour les membres associés (sans droit de vote) :

Etaient représentés et excusés :

M. Georges GAMBAUDO par M. Gérard CALVISI
M. Arnaud GASTON par M. Jaques FORTOUL
Mme Elisabeth JACQUES par M. Frédéric REYNAUD
Mme MOSTACHI donne pouvoir à Mme CHAUVET

Etaient invités

Mme Monique FARNAUD, M. Serge COMBE, M. Alain BETTI

Le Président expose que le Comité Syndical s'appuie, depuis la mise en place de son règlement intérieur, sur les travaux des commissions extra-syndicale pour orienter ces décisions. Il est ainsi proposé de procéder au renouvellement de la commission « Communication et Commercialisation ». Cette commission se donne pour objectif, parfois en liaison avec d'autres commissions, de travailler pour le compte du Comité Syndical, sur les sujets en lien direct avec la communication institutionnelle de l'établissement public ainsi qu'avec tous les supports qui lui permettent de mieux faire véhiculer les informations publiques dont il est dépositaire (réglementation sur la retenue, aménagements publics, gestion des activités...).

Dans sa partie commercialisation, cette commission est réunie en présence du Conseil Local des Usagers des Ports de plaisance (CLUPP) pour travailler sur la gestion portuaire et la commercialisation sur le lac de Serre-Ponçon

La commission a vocation de proposer au Comité Syndical les axes de développement qui lui semblent pertinents ainsi que le degré de priorité des actions qui viendraient correspondre à ces différents axes.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- Le Règlement intérieur du S.M.A.D.E.S.E.P. modifié, approuvé par délibération du 29 mars 2007 ;
- Que ce Règlement intérieur prévoit la mise en place d'une commission extra-syndicale « Communication » dont la composition doit être fixée par délibération du Comité Syndical ;
- Que cette commission a pour objet d'initier ou de préparer à l'attention du Comité Syndical des rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant cette thématique et d'accompagner, par la concertation locale, la mise en œuvre ou le suivi des décisions du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Dans sa partie commercialisation, cette commission est réunie en présence du Conseil Local des Usagers des Ports de plaisance (CLUPP) pour travailler sur la gestion portuaire et la commercialisation sur le lac de Serre-Ponçon
- La nécessité de faire appel, afin de remplir cette mission, aux multiples compétences disponibles au sein du territoire ou même à l'extérieur, tant auprès des administrations que des structures associatives ou privées ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 24 septembre 2020 :

- **DECIDE** de retenir, en tant que représentants du S.M.A.D.E.S.E.P. au sein de la commission extra-syndicale « Communication », les personnes suivantes (qui pourront si besoin être remplacées par des suppléants) :

TITULAIRES :

- M. Serge COMBE
- M. Alain BETTI
- M. Jacques BILLION-TYRARD
- M. Manuel SICELLO

SUPPLEANT :

- Mme Monique FARNAUD
- Mme Sophie VAGINAY
- M. Stéphane SCARAFAGIO
- M. Jean-Michel TRON

- **DECIDE** d'associer autant que de besoin à cette commission des personnalités qualifiées dont l'expertise technique est jugée intéressante au regard des dossiers à traiter.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

**Le Président,
Victor BERENGUEL**

